



# PROCÈS-VERBAL

## COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE (CHAMPIONNATS)

---

Réunion du :	08/08/2024
A	18h16 (Fin de séance 19h24)
Lieu	Salle de Réunion District et Visioconférence
Présidence	M. David PREVOT

---

Présents :	Mme Amélie GHESQUIERE Mrs Stephan LAINDREC - Didier PIGEARD
------------	--

---

Excusés :	Mrs Farid EL BARDAOUI - Christopher MONNIER - Yannick ARNETON
-----------	---

---

Assiste :	Mme Adeline QUILLEC
-----------	---------------------

---

### 1. Montée de l'AM.S. Anet de D4 en D3

- ➔ À tort et par erreur, il a été indiqué dans le PV du 27/06/2024 que l'équipe de Bû-Abondant (2) montait en Départemental 3.

Bû-Abondant (1) évoluant en D3, cette montée n'est pas possible.

Il faut donc faire monter l'équipe classée juste ensuite, à savoir ANET (1)

### 2. Non-réengagements d'équipes / Montées supplémentaires

La Commission,

Pris connaissance des courriels des 22 et 23 juillet 2024 des clubs ne réengageant pas pour la saison 2024/2025 leurs équipes :

- Départemental 2 : CHAMPHOL et ANGERVILLE
- Départemental 3 : JOUY ST-PREST, EPERNON et THIRON-GARDAIS

En conséquence, il y a lieu de faire application de l'article 7 du Règlement des Championnat Seniors, (rappelé ci-dessous) et de faire monter 2 équipes supplémentaires de D3 en D2 et 5 équipes supplémentaires de D4 en D3 :

« En cas de « vacance » (exclusion, mise hors compétition, radiation, non activité) dans la première, deuxième ou la troisième série, le club repêché est celui qui suit ceux qui accèdent en série supérieure du fait de leur classement. »

## MONTEES et DESCENTES SENIORS

### **DEPARTEMENTAL 2**

Par conséquent, la commission valide les montées de D3 en D2 des équipes :

#### **FC REMOIS 1 – AUNEAU 1**

<b>POULE A</b>	<b>POULE B</b>
FC REMOIS 1	AMICALE DE LUCE 3
COURVILLE 1	AUNEAU 1
DREUX ASCF 2	BROU 1
DREUX HORIZON 2	DAMMARIE 2
EPERNON 2	ILLIERS 1
GALLARDON 1	LUCE OUEST 1
LEVES 2	MARBOUE 1
MAINTENON 2	NOGENT LE PHAYE 1
MAINVILLIERS 3	NOGENT LE RETROU 2
SENONCHES 1	U.S.PONTOISE 1
TREON 1	U.S.VALLEE DU LOIR 1
VILLEMEUX 1	YMONVILLE 2

*Il est précisé que M. LAINDREC n'a pas pris part à la décision*

### **DEPARTEMENTAL 3**

Par conséquent, la commission valide les montées de D4 en D3 des équipes :

#### **Aunay-sous-AunEAU 1 – Nogent le Rotrou 3 – Lèves 3 – Lucé Ouest 2 – Senonches 2**

<b>POULE A</b>	<b>POULE B</b>	<b>POULE C</b>
ANET 1	LA LOUPE 1	ARROU 1
R.C.B.A 1	NOGENT LE ROTOU 3	BROU 2
CHERISY 1	COURVILLE 2	FC BEAUVOIR 2
DREUX A.PORT 1	BAILLEAU LE PIN 1	OC CHATEAUDUN 1
AUNAY SOUS AUNEAU 1	AMILLY 1	ENT.MARBOUE/LOGRON 2
VERNOUILLET UPE 1	LUISANT 2	DONNEMAIN 1
VILLEMEUX 2	F.C LES BORDS DE L'EURE 1	ALLUYES 1
NOGENT LE ROI 2	CHARTRES MSD 1	LE GAULT SAINT-DENIS 1
NOGENT LE PHAYE 2	CHÂTEAUNEUF 2	VOVES 1
MAINTENON 3	AS RECHEVRES 1	YMONVILLE 3
BEVILLE-LE COMTE 1	LUCE OUEST 2	TOURY-JANVILLE 1
LEVES 3	SENONCHES 2	LUTZ-EN-DUNOIS 2

Le tout, après application des articles 8-1 et 8-2 du Règlement des championnats seniors du District d'Eure-et-Loir de Football traitant des obligations « équipes jeunes », et, pour la D1 de l'article 7-2 du règlement des championnats « seniors masculins » de Ligue traitant des obligations « équipes jeunes », sous réserve de la situation des clubs au regard du statut de l'arbitrage, des procédures en cours de quelque nature qu'elles soient, et, enfin que ces montées et descentes soient validées par le comité de direction du District d'Eure-et-Loir de football.

**A noter que les membres de la commission ne prennent part ni aux délibérations ni à la prise de décision des dossiers concernant leur club.**

Les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel auprès du Bureau du Comité de Direction dans les conditions de forme et de délai prévues aux articles 188 à 190 des Règlements Généraux de la FFF.

**Le Président**

David PREVOT

**La secrétaire**

Amélie GHESQUIERE

